

Pourquoi une consultation ?

Plus de 100 000 produits chimiques sont actuellement utilisés, et la toxicité de nombre d'entre eux est encore imparfaitement connue. L'exposition à ces produits est souvent multiple et peut se faire par voie aérienne, par contact ou par l'alimentation.

Les atteintes aiguës, et en particulier celles touchant les voies aériennes (irritation, allergie) sont les premières manifestations qui viennent à l'esprit lorsque l'on aborde la question des effets sur la santé de la pollution. Toutefois, un grand nombre d'autres maladies peuvent également être engendrées ou aggravées par les toxiques rencontrés dans l'environnement, quelle que soit leur nature (physiques ou chimiques, naturels ou fabriqués par l'homme).

En raison de la multitude des produits rencontrés et de la diversité des pathologies dont ils peuvent être responsables, la prévalence réelle des pathologies liées à l'environnement est mal connue, mais une étiologie environnementale est de plus en plus fréquemment évoquée, par les patients ou les soignants.

Dans ce contexte, une consultation de pathologie de l'environnement, destinée à rechercher une éventuelle origine environnementale à des pathologies aiguës ou chroniques a été ouverte au sein de la consultation de pathologie professionnelle du CHU de Rouen. Il existe en effet une complémentarité d'approche entre la pathologie professionnelle et la pathologie environnementale.

Quels sont les objectifs de cette consultation ?

L'objectif de ce service est de permettre le diagnostic et le suivi de pathologies chroniques en relation avec l'environnement, principalement dans le domaine de la toxicologie. Cette consultation fonctionnant comme toute consultation hospitalière, peut être saisie par les individus eux-mêmes, par les médecins généralistes ou spécialistes souhaitant un avis complémentaire sur l'origine des pathologies.

Bien que cela n'affecte en général pas la prise en charge médicale, il existe de nombreux bénéfices à tenter de relier une maladie à une exposition environnementale. En premier lieu, lorsque la cessation de l'exposition peut faire disparaître la pathologie. C'est bien sur le cas des allergies, mais également d'une anémie liée au plomb. Deuxièmement, dans un objectif de prévention, afin que d'autres sujets exposés ne développent pas la maladie. Les expositions au benzène ou aux hydrocarbures polycycliques aromatiques dans l'air des habitations sont à classer dans cette catégorie. Troisièmement dans une perspective de recherche. Un certain nombre d'effets toxiques ont ainsi été découverts par la survenue d'un nombre anormalement élevé de cas chez des sujets exposés.

S'il est possible, dans certains cas, de déterminer avec certitude un lien entre une exposition environnementale et une pathologie, la réponse est souvent formulée en terme de probabilité de la relation. En effet, la certitude peut être acquise lorsque, en présence de signes cliniques ou biologiques spécifiques, des dosages toxicologiques peuvent être réalisés et qu'il existe une relation connue entre la dose reçue et l'effet observé, par exemple avec certains métaux (plomb, mercure). Cela n'est pas possible lorsque le toxique considéré n'est pas dosable dans l'organisme car il est « consommé » en produisant son effet, ou lorsque les signes cliniques observés sont non spécifiques. Ainsi, la plupart des cancers ne présentent pas de particularité histologique lorsqu'ils sont induits par une exposition environnementale (exemple d'un cancer du poumon lié à l'exposition domestique au radon ou d'une leucémie induite par une exposition au benzène provenant des vapeurs d'essence). De plus, il arrive que le lien entre le toxique et la pathologie rencontrée ne soit pas fermement démontré, par exemple le risque de leucémie ou de tumeur cérébrale induit par les champs électromagnétiques ou de trouble de la fertilité en cas d'exposition à des substances naturelles ou de synthèse ayant un effet mimant celui des œstrogènes.

Dans ces circonstances, il n'est possible d'indiquer qu'une plausibilité (forte, moyenne ou faible par exemple) de relation entre l'exposition environnementale et la pathologie, qui reposera sur les caractéristiques de la maladie (cancer du poumon survenant chez un homme jeune non fumeur par exemple) et l'évaluation de l'exposition (mesure des toxiques dans l'atmosphère, à domicile ou sur le lieu de travail, ou dans les liquides biologiques).

C'est en tenant compte de ces paramètres et en s'appuyant sur la méthodologie d'évaluation des risques et des expositions individuelles validée avec les polluants professionnels, que la consultation de pathologie professionnelle du CHU de Rouen a élargi son champ d'activité à la pathologie environnementale, ceci ne pouvant s'effectuer bien sur qu'en collaboration avec les différentes spécialités impliquées dans la prise en charge médicale des pathologies concernées.

Contact

Service de Médecine du Travail et des maladies professionnelles
Secrétariat de la consultation : 02 32 88 82 69

rappel

S'abonner au bulletin de veille sanitaire de la Cire Normandie

Les prochains BVS ne seront diffusés qu'en version électronique.

Vous pouvez dès à présent vous abonner à la diffusion du format électronique en formulant votre demande à l'adresse suivante :

ars-normandie-cire@ars.sante.fr

Retrouvez ce numéro ainsi que les archives du Bulletin de veille sanitaire sur : <http://www.invs.sante.fr/publications/default.htm>

Directeur de la publication : Dr Françoise WEBER, directrice générale de l'Institut de veille sanitaire

Rédacteur en chef : Arnaud MATHIEU, coordonnateur scientifique de la Cire Normandie

Comité de rédaction : Myriam BLANCHARD (coordination du numéro)

Diffusion : Cire Normandie - 31, rue Malouet 76000 Rouen

Tél. : 02 32 18 31 64 - Fax : 02 32 18 26 50

<http://www.invs.sante.fr>